

**A COMPTER DU 08 Juillet 2019
SUITE A DES ABUS RÉPÉTÉS
LE DÉPÔT DE GRAVATS SERA AUTORISÉ
AUX HEURES D'OUVERTURE CI-APRÈS :**

**Le MARDI et JEUDI de 8h30 à 18h00
Le SAMEDI de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés)**

En dehors des horaires d'ouverture précités, les déchetteries d'Amou et de Pomarez seront à votre disposition gratuitement.

**JE VOUS RAPPELLE QUE SEULS SONT AUTORISÉS LES
DÉPÔTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS VERTS ISSUS
UNIQUEMENT DE LA COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN**

**En cas de non-respect, une fermeture DÉFINITIVE sera
inévitable.**

Le Maire agit au titre des pouvoirs de police qui lui sont conférés par les articles L.2212-1 et 2 du CGCT.

